

« La pensée de la supplique dont il est ici question a été provoquée par les paroles que le Saint-Père daignait adresser, dans l'audience du 3 juin dernier au R. P. Chevalier, supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur.

« Antrefois, disait le Saint-Père, on m'a sollicité pour consacrer l'Église au Sacré-Cœur de Jésus; je ne lui y consentais pas encore tout-à-fait disposé; car ce n'était pas bien le moment. Mais, aujourd'hui, si les bons et fidèles me le demandent, je le ferai volontiers; il faut que le Sacré-Cœur exerce sa royauté sur le monde. »

« Pour répondre à ce désir du Souverain Pontife, les missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus rédigèrent aussitôt, avec la plus haute approbation de Sa Grandeur Mgr. le prince de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, alors à Rome, une supplique et la firent traduire en plusieurs langues, et elle se répand en ce moment de toutes parts dans le monde catholique.

« B. au coup de NN. SS. les archevêques de France et de l'étranger l'ont signée, approuvée et recommandée à leur clergé et à leurs diocésains. Les signatures déjà recueillies sont au nombre de plusieurs centaines de mille, et il en arrive tous les jours des milliers à l'Isoudun. Pour faciliter la prompt diffusion de ces suppliques et leur retour à l'Isoudun, nous reproduisons les avis publiés à ce sujet dans les Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur :

« Toutes les suppliques signées doivent être rendues à l'Isoudun pour le premier octobre prochain; on peut nous les envoyer par lettre affranchie ou comme papiers d'affaires.

« Nous en mettons à la disposition des fidèles autant qu'ils nous en demandent pour les faire signer.

« Quand on recueille un grand nombre de signatures, on peut se servir de feuilles blanches de même dimension que la supplique.

« Nous prions les principaux centres de l'œuvre et les personnes qui le pourront de faire réimprimer la supplique et de la propager, pourvu toutefois que rien ne soit changé ni au texte, ni à la dimension.

« Très volontiers, nous permettons aux diocèses et aux congrégations religieuses, qui auraient rempli un bon nombre de suppliques, de les faire relier en un seul volume. Nous demandons seulement que la reliure soit en moire rouge; nous les laissons complètement libres pour les ornements qu'ils voudraient y ajouter. »

— Nous lisons dans le *Courrier du Canada* :

« A l'occasion du 200^e anniversaire de l'érection du diocèse de Québec, le Souverain Pontife a bien voulu élever l'Église cathédrale de Québec au rang de basilique mineure.

« Sa Sainteté annonce aussi l'envoi d'un tableau en moire, représentant la Sainte Vierge, dont Elle fait cadeau à la nouvelle basilique. »

— Les électeurs du Comté de Provencher, dans la province de Manitoba, en prenant leur véritable intérêt, ont reçu par acclamation, M. Louis Riel, ce courageux champion de leurs droits et de leur liberté nationale.

Voici comment le *Nouveau-Monde* fait connaître ce résultat :

« Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui la bonne nouvelle de la réélection par acclamation de M. Louis Riel pour le comté de Provencher.

« Nous savions d'une manière certaine quelles étaient les dispositions unanimes des électeurs de Provencher pour celui qui a travaillé avec tant de dévouement et au prix de tant de sacrifices à obtenir pour eux tous les droits et les prérogatives d'un peuple libre. Nous savions combien vivement ils ont souffert, autant dans leur cœur que dans leur

bien être du défaut d'accomplissement des conditions auxquelles ils avaient consenti à entrer dans la confédération.

« Nous savions en particulier combien amèrement ils ont senti l'injustice odieuse, l'injure sanglante que la majorité de la Chambre fédérale leur a faite par l'expulsion arbitraire de celui qu'ils ont choisi pour leur représentant et leur chef.

« Aussi ce résultat nous réjouit, mais ne nous surprend pas.

« Il ne devra pas surprendre non plus ceux qui, tout en votant pour l'expulsion, ont su quel genre de conduite les électeurs de Provencher tiendraient infailliblement.

« La population métisse a correspondu à l'attente de ses amis, comme aux prévisions de ses adversaires.

« En cette occasion, comme dans toutes celles où nos frères de Manitoba ont eu à accomplir un acte éclairé de patriotisme, on a vu quelques-uns de ces sages figures qui au temps des troubles de 69-70 formaient les satellites du fameux docteur Schultz, ces hommes qui sont reconnus aujourd'hui par tous les esprits impartiaux comme étant ceux qui doivent porter la plus grande part de responsabilité de ces événements malheureux. Hier encore ils ont reparu et l'évêque B. en, en l'absence du maître, a voulu insulter encore une fois un sentiment populaire en essayant de se faire mettre en nomination.

« Évidemment ce n'était qu'une provocation à la continuation de sentiments hostiles entre les deux races et non une lutte sérieuse dans un comté; à ce disciple de Schultz est estimée à la même valeur que son maître.

« Ainsi cette diversion n'a fait qu'affaiblir davantage le profond attachement et la reconnaissance qu'on y entretient pour le patriotique député de Provencher.

« Nous félicitons M. Riel de cette nouvelle preuve de la détermination de ses amis à faire reconnaître ses droits et de l'estime qu'ils entretiennent pour lui.

« Nous félicitons le peuple Métis de savoir ainsi se placer au-dessus des considérations immédiates d'avantages offerts pour s'arrêter au devoir que leur imposent la justice et la reconnaissance.

« Nous sommes heureux en particulier de voir l'union et la bonne entente qui a prévalu entre nos amis de la province de Québec, maintenant établie à Manitoba, et la population métisse, et nous espérons que cette union, qui seule peut donner de la force et aux uns et aux autres, continuera de prévaloir dans tous leurs rapports.

« Le peuple appelé à rendre son verdict s'est prononcé.

« Nous verrons bientôt de quelle manière l'autorité entend répondre à cette protestation loyale et constitutionnelle. »

Abolition du postage sur les journaux agricoles

Un représentant à la Chambre Fédérale nous écrit qu'il travaille énergiquement auprès du Gouvernement fédéral, pour obtenir l'abolition des droits de postage sur les journaux agricoles; c'est le moins que nous puissions attendre en faveur de l'agriculture si, comme nos représentants aimant soigneusement à le répéter, *l'agriculture est le premier élément de la prospérité d'un pays.*

Nous souhaitons à ce représentant tout le succès possible dans sa loable démarche. S'il réussit, nous lui en rendrons certainement compte; car nous savons, par expérience, que ce postage sur les journaux agricoles nuit considérablement à leur circulation, considérablement à la diffusion des connaissances agricoles dans nos campagnes.

Nous remercions à l'avance nos véritables représentants ruraux.